

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE DURANT LES HORAIRES DU COUVRE-FEU

En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :, à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

- 1. Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés.
- 2. Déplacements pour des consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ou pour l'achat de produits de santé.
- 3. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants.
- 4. Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant.
- 5. Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative.
- 6. Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.
- 7. Déplacements liés à des transits ferroviaires, aériens ou en bus pour des déplacements de longues distances.
- 8. Déplacements brefs, dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie.

Fait à :

Le :, à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :



CRÉON

H E B D O
V O T R E H E B D O M A D A I R E D E P R O X I M I T É



1829
VENDREDI
5 MARS 2021

UN ORCHESTRE À L'ÉCOLE !

Et bientôt plusieurs ... Cet orchestre s'appelle le Più Più Orchestra et il a entamé sa deuxième année d'existence au sein de l'école Albanie Lacoume.

Donner la possibilité à tous nos enfants de faire de la musique gratuitement : c'est une volonté de la commune qui se concrétise pour la deuxième année et qui concernera à terme les enfants du CE2 au CM2.

Pour commencer, pas de solfège la première année. Les enfants choisissent un instrument (violon, cornet, clarinette et percussions) et apprennent à jouer. Les partitions sont introduites en deuxième année.

Pour mener à bien ce projet pédagogique, la commune est accompagnée par l'association JOSEM (Jeune Orchestre Symphonique de l'Entre-deux-Mers) qui œuvre depuis plus de 30 ans à promouvoir

voir l'accès et la pratique de la musique symphonique sous forme orchestrale en milieu rural.

Le projet est construit sur un cycle de 3 ans, que nous allons pérenniser, auprès des futures classes de CE2, dès la prochaine rentrée scolaire.

Les enseignantes des deux classes engagées dans le projet apprennent également la pratique instrumentale et orchestrale durant l'année avec leurs élèves, sous la houlette des intervenants artistiques. Cette année, les deux enseignantes de CM1 ont choisi le violon.

Ainsi, ce sont donc aujourd'hui 60 petit.e.s créonnais.e.s qui pratiquent la musique en orchestre avec enthousiasme !

Ils auront même la possibilité d'aller se produire en dehors de la commune avec les enfants d'autres écoles qui se sont inscrites dans ce dispositif.



EXPOSITION

La bibliothèque de Créon, en partenariat avec France Nature Environnement et le Département de la Gironde, accueille une exposition sur le thème "sur les traces du loup", à découvrir **jusqu'au 24 mars aux horaires d'ouverture de la bibliothèque.**

Après avoir été exterminé au début du 20^{ème} siècle, le loup, espèce protégée en Europe, revient naturellement dans les Alpes françaises à partir de la population italienne, en expansion. Cette exposition fait le point sur la disparition et le retour de ce grand prédateur en France, son rôle dans l'écosystème, les conflits avec les hommes, les souvenirs et les légendes qu'il a laissés.

Tout public - Masque obligatoire

DON DE SANG

L'Établissement Français du Sang vous donne rendez-vous le **mardi 16 mars de 15h30 à 19h, au Centre culturel "Les Arcades"**.

Un don en 4 étapes : l'accueil par une secrétaire, l'entretien préalable au don par un médecin, le prélèvement d'une durée de 7 à 10 minutes, le repos et la collation d'une ving-

taine de minutes !

+ d'infos : dondesang.efs.sante.fr

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PERMANENCES

Jusqu'au mardi 23 mars 2021, une enquête publique en vue de la construction du lycée est organisée sur la commune de Créon afin de recueillir l'avis du public.

Des permanences sont organisées à la mairie de Créon et tenues par le commissaire enquêteur M. Philippe CALAND les **samedi 6 mars de 9h à 12h et mardi 23 mars de 14h à 17h30.**

Le dossier complet est consultable à la mairie de Créon et en ligne sur <https://www.gironde.gouv.fr> (rubriques publications > enquêtes-publiques)

+ d'infos : www.mairie-creon.fr

BUS DE L'ARTISANAT ET SES MÉTIERS

Les conseillers de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat se déplacent dans un bureau mobile près de chez vous, partout en Gironde !

Les services dans le bus : rendez-vous personnalisés, création - formalités, développement, transmission d'entreprise, apprentissage et orientation.

P R A T I Q U E

CRÉON HEBDO

Prochaine parution du Créon Hebdo le **vendredi 12 mars 2021.**

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Prochain conseil municipal le **jeudi 25 mars à 20h15, au Centre culturel "Les Arcades"**. Retransmission sur la Web TV citoyenne : www.telecanalcreon.fr

TRAVAUX

Les toilettes publiques situées dans la rue Geynet ont été démolies et vont être remplacées le 24 mars par des toilettes à nettoyage

automatique et adaptées aux personnes à mobilité réduite.

SITUATION SANITAIRE

Retrouvez l'ensemble des mesures sur www.gouvernement.fr/info-coronavirus

EXPOSITION - JARDINER LA RUE

Jusqu'au 16 mars, venez découvrir dans le hall de la mairie, une exposition du CAUE sur le thème "Jardiner la rue".

Cette exposition présente des réalisations concrètes de végétalisation de rue, à différentes échelles.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 12h30 et le samedi de 9h à 12h.

MAIRIE DE CRÉON

50, place de la Prévôté
BP 49 - 33670 Créon
Tél. : 05 57 34 54 54 - contact@mairie-creon.fr

Rendez-vous à Créon, le lundi 8 mars de 9h30 à 13h, sur le parvis de la Mairie.

COUPONS SOLIDAIRES

Comme vous en avez été informés il y a quelques jours, la commune de Créon souhaite apporter le soutien de tous ses habitants à ses commerçants par la distribution de coupons solidaires invitant les Créonnaises et les Créonnais à consommer dans les commerces locaux.

À ce jour, plus de 700 foyers sont venus en mairie retirer leur carnet de 4 coupons d'une valeur unitaire de 5 €.

Chaque foyer peut se présenter à l'accueil de la mairie avec un justificatif de domicile (de moins de 3 mois) et une carte d'identité. Il bénéficiera d'un carnet de coupons (un seul carnet par foyer).

Chacun de ces 4 coupons peut être dépensé dans les commerces de Créon qui ont dû fermer durant l'un ou l'autre des confinements, **jusqu'au 30 avril 2021.** Le coupon orange, est utilisable dans les commerces de Créon que la réglementation avait autorisés à rester ouverts, à l'exception des deux grandes sur-

faces Carrefour et Leader Price.

NOUVEAU

Si vous estimez ne pas avoir besoin de ces coupons, venez les retirer en mairie. Vous aurez alors la possibilité de les remettre à toute personne de votre choix ou de les déposer au centre communal d'action sociale (CCAS).

La solidarité, c'est aussi un geste pour nos concitoyens qui en ont besoin.

Nous vous attendons en mairie pour le retrait de vos coupons, la mobilisation de tous est nécessaire pour la réussite de cette opération.

CONCOURS DE POÈME ET D'ILLUSTRATION

L'association *Les mots de Jossy* à Créon organise un concours gratuit et ouvert à tous sur le thème du **le désir, jusqu'au 15 avril 2021.**

Envoyez votre réalisation et vos coordonnées à l'association :

- **par mail : lesmotsdejossy@gmail.com**
- **par courrier : Les Mots de Jossy, Espace Citoyen, 4, rue Régano, 33670 Créon**

+ d'infos : 06 30 76 20 13

MARS BLEU

Dans le cadre de Mars Bleu, mois de lutte contre le cancer colorectal, en Nouvelle-Aquitaine, rappelle la dangerosité du cancer colorectal et l'opportunité qu'offre le dépistage d'améliorer les chances de guérison et de diminuer la lourdeur des traitements.

Alors, si vous avez entre 50 et 74 ans, demandez le test à votre médecin !

S E R V I C E VENTE

■ Vends WC blanc (complet), 15€.
Tél. : 06 85 18 05 52

C O M M E R Ç A N T S

■ Le restaurant Chez Titut propose des plats en livraison sur Créon le vendredi soir.

Tél. : 07 86 94 74 03

S . E . M . O . C . T . O . M .

ORDURES MÉNAGÈRES

- Secteur Nord : lundi
- Secteur Sud : jeudi
- Centre-ville : lundi et jeudi

TRI SÉLECTIF

• SECTEUR NORD & CENTRE-VILLE

Mardi (semaine paire)

• SECTEUR SUD

Mardi (semaine impaire)

Le plan détaillé est disponible à l'accueil de la mairie, sur www.mairie-creon.fr ou sur www.semoctom.com.

Hebdomadaire municipal d'information locale
Responsable légal de la publication : Pierre Gachet
© GRAPHISME : BAT GRAPHIC À CRÉON - IMPRESSION : STUDIO EN VUE À CRÉON
ILLUSTRATIONS : ADOBE STOCK - GOUVERNEMENT
RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK 